



**REGLEMENT CANTINE  
SCOLAIRE DE MEX  
Pic'Fouls**



MUNICIPALITE DE MEX  
Ch. de Lugny 2  
1031 MEX  
Tél. 021 706 18 00

## **1. Généralités**

Le Pic'Fouls accueille des enfants habitant et scolarisés à Mex de la 1P à 6P Harmos. Les repas se prennent à la Salle Villageoise Arlequin.

### Horaires

Le réfectoire est ouvert 4 jours par semaine, du lundi au vendredi (sauf mercredi), à la pause de midi, selon les horaires scolaires définis par l'ASiCoPe.

Le réfectoire est fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés.

## **2. Objectifs**

Le Pic'Fouls propose :

- un espace serein et ludique, spécialement conçu pour les écoliers ; divers coins sont mis à leur disposition : bricolage, jeux, jeux de constructions, etc.
- des repas équilibrés et variés (fourchette verte)
- un personnel motivé qui tient compte des besoins de l'enfant en collectivité
- une prise en charge sur les trajets école-Pic'Fouls et retour.

## **3. Inscription**

L'inscription s'effectue pour l'année scolaire et doit être remis le 25 juin précédant l'année scolaire. **Un préavis écrit de 2 semaines doit être donné si un enfant ne souhaite plus bénéficier de la structure d'accueil.** Toute modification de la fréquentation doit être annoncée auprès de la responsable, avec deux semaines de préavis.

La fréquence peut se faire pour un nombre de participations hebdomadaires fixes ou variables. En cas de participation variable, **il est impératif d'inscrire l'enfant le jeudi avant la semaine désirée.**

#### 4. Payement

Une carte/coupons de 10 repas est vendue au greffe de la commune. Payement possible comptant ou par carte de débit (Postcard ou Maestro). **Sans cette carte coupons valable, aucun repas ne sera servi à l'enfant.** Cette carte nominative reste à la cantine. Elle sera timbrée/datée à chaque repas pris par l'enfant. **Un avis de renouvellement de la carte vous parviendra par la responsable par l'intermédiaire de l'enfant.**

#### 5. Absences, maladies

Les absences pour maladie doivent être annoncées à Pic'Fouls **pour les enfants inscrits au repas de midi, jusqu'à 7h30 le jour même** (079 632 72 17).

Les absences pour causes de sorties scolaires organisées ou changements d'organisations doivent être annoncées au **minimum 2 jours ouvrables avant, par les parents.**

L'école n'informant pas Pic'Fouls des modifications d'horaire ou des manifestations qu'elle organise (course d'école, sorties particulières...) ces informations doivent être communiquées par les parents à la responsable.

**Toute absence non annoncée avant 07h30 le matin sera comptabilisée**

#### 6. Santé

Le Pic'Fouls **n'accepte pas les enfants malades.**

En cas d'accidents graves ou de maladies subites, et s'il nous est impossible de joindre les parents, le personnel prendra les mesures nécessaires.

Pour les blessures sans gravités, le personnel pourra donner les médicaments suivants : l'Arnica en granule et en gel, Vita-Merfen, Euceta et Dafalgan en cas de fièvre.

Toutes allergies, intolérances ou régime alimentaire sont à signaler lors de l'inscription de l'enfant. Ces enfants pourront être accueillis à la cantine pour autant que le service traiteur puisse adapter les repas en conséquence.

Lorsqu'un enfant devra prendre un médicament régulier ou occasionnel (ex. antibiotique) lors du repas de midi, l'autorité parentale accompagnera le médicament du formulaire ad hoc précisant la posologie. Si ce document n'a pas été présenté, la responsable de la cantine ou les auxiliaires ne superviseront pas la prise du médicament. Par ailleurs, la responsable de la cantine ou les auxiliaires ne pourront être tenues responsables d'éventuelles conséquences suite à la prise (ou non prise) du médicament.

#### 7. Fonctionnement de l'accueil et Discipline

Les enfants doivent se conformer aux consignes de la responsable et des accompagnantes jusqu'à la reprise de l'école. Avant et après le repas, les enfants collaborent à mettre et à débarrasser la table. Les enfants doivent rester dans les locaux mis à leur disposition. Si le

temps le permet, la responsable ainsi que les auxiliaires pourront décider de faire une promenade en groupe, au parc public sous la responsabilité des accompagnantes.

Les enfants amèneront chacun une brosse à dents dans un étui de voyage ainsi qu'un dentifrice, qu'ils pourront laisser sur place.

Les enfants qui fréquentent la cantine scolaire doivent être aptes à participer à la vie d'un groupe et à l'encadrement proposé.

**Tout enfant dont le comportement mettrait en péril le bon fonctionnement du réfectoire pourra être exclu avec un préavis de trois jours.**

## **8. Responsabilité**

La cantine est sous la responsabilité de la Municipalité de Mex. La responsabilité de la cantine est définie par les modalités de prise en charge telles qu'elles sont décrites par le contrat-fiche d'inscription.

La cantine décline toute responsabilité en cas d'accident.

## **9. Assurance**

Les enfants doivent obligatoirement être assurés par les parents contre la maladie et les accidents. Une assurance responsabilité civile (RC) privée est également demandée, en cas de dégâts causés par l'enfant.

## **10. Documents demandés pour l'admission**

Formulaire d'inscription rempli et signé.

## **11. Divers**

Pic'Fouls décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou accident des objets personnels.

Le personnel éducatif peut utiliser des photos à titre interne, ou d'information pour les parents, sauf demande expresse exprimée à la direction, les parents acceptent cet outil de travail.

Le Pic'Fouls peut proposer des menus spéciaux pour des raisons médicales ou religieuses.